
MAIRIE
DE
VILLELONGUE DELS MONTS - 66740-

téléphone : 04.68.89.61.76

télécopie : 04.68.89.68.57

e-mail : mairie@villelongue-dels-monts.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2021



Date convocation : 22 juin 2021

Heure : 19H30

Convocation transmise le : 23 juin 2021

PRESENTS :

NIFOSI	Christian		
CARBOU	Gilbert	MONIER	Véronique
PROD'HOMME	Jennifer	PERIS	Jean-Vincent
RICHE	Jeannine	BUISSON	Anne
SERVAT	Jean-Marc	SCHWEER-CASES	Louis-Pierre
RIERE	Anne-Marie		
MACH	Didier		
BONET	Gilles		

Membres absents : VILA Sylvie - BERDAGUER Didier- COLMAN Lydie – QUINTANA Léo-Paul-
BARTHELEMY Philippe – TONNELIER Sabrina - BEAUVALET Catherine

Procuration de vote est donnée par :

- VILA Sylvie à NIFOSI Christian
- BARTHELEMY Philippe à CARBOU Gilbert
- QUINTANA Léo-Paul à RIERE Anne-Marie
- TONNELIER Sabrina à PROD'HOMME Jennifer

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur PERIS Jean-Vincent a été nommé(e) secrétaire de séance.

0 - COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION

Pas d'observation ni remarque – ADOPTÉ à l'unanimité

I – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE PLACA DE LA REPUBLICA

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a été examiné les compétences de divers candidats pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la Plaça de la República.

Il propose de retenir la proposition de l'Atelier d'Architecture Philippe Pous 15, rue de la Barre 66000 PERPIGNAN représenté par Monsieur Philippe POUS, le prix de rémunération étant fixé à 17 000 € H.T pour un taux de rémunération de 10 % le coût estimé des travaux d'aménagement de la Plaça de la República étant de 170 000 €uros H.T. Une rencontre avec les riverains est à prévoir avant les travaux.

Approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ délibération

II – CLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX CR2 et CR7 EEN VOIRIE COMMUNALE

Le Maire informe l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de classer les chemins ruraux CR2 (chemin rural de Villelongue dels Monts) et le CR7 (chemin rural de les Closes) desservant le nouveau lotissement « Vall d'Albéra » dans la voirie communale.

En effet, ils correspondent aux critères de classement dans la voirie communale, ces voies desservent des habitations et assurent la continuité du réseau communal.

Ils sont devenus, de part leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique »

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ délibération

III – VENTE TERRAINS – PARCELLES AH 232 ET AH 231

Le Maire soumet à l'assemblée la proposition d'achat par Monsieur et Madame FACCA des parcelles cadastrées section AH 232 d'une contenance de 1 are 52 centiares et B 1081 d'une contenance de 76 centiares. Prix de vente à 15 €uros le m2 soit un total de trois mille quatre cent vingt €uros (3 420 €)

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ délibération

IV – SUBVENTION ASSOCIATION « LE GRAND PLATANE »

Le Maire propose une subvention de fonctionnement de 500 €uros au bénéfice de l'Association « LE GRAND PLATANE » qui assure l'accueil thérapeutique de jour pour les personnes de plus de 60 ans atteintes de la maladie d'ALZHEIMER ou d'une maladie apparentée.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ délibération

V – PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION 2022-2027- AVIS A DONNER (PGRI)

Le Maire rappelle à l'assemblée de la principale évolution dans le projet de PGRI 2022-2027 impactant directement les territoires est l'explication plus détaillée des possibilités de construction en zone inondable (disposition D1-3) qui vient remplacer les doctrines locales (doctrine de 2019 pour les Pyrénées-Orientales). Cela entraîne dans notre département, un durcissement des possibilités d'aménagement dans des secteurs déjà très contraints.

Les collectivités doivent totalement revoir leur aménagement du territoire en zone inondable avec des conséquences techniques, financières et calendaires potentiellement importantes.

Il demande au Conseil d'émettre un **avis défavorable** au projet de PGRI tel que soumis à la consultation. Cet avis doit être transmis sur le site dédié au 30 juin 2021 dernier délai

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ délibération

VI – ADHESION AU SYNDICAT « INSTITUT REGIONAL DE SOMMELLERIE SUD DE FRNCE » IRS SUD DE FRANCE

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) et la Communauté de communes des Aspres (CCA) ont conjointement étudié un projet de réalisation d'un Institut régional de sommellerie multisites, avec l'ambition d'accroître la notoriété et l'attractivité des productions vitivinicoles locales des territoires couverts par les deux EPCI. Il précise toutefois que l'adhésion de la communauté de communes au syndicat est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes dans les conditions de majorité qualifiée prévue par l'article L.5211-5 du CGCT. Ce projet semble « démesuré ». A suivre..

Accord du Conseil ➤ délibération

XIII- QUESTIONS DIVERSES

- 1- Nouveau logo de la Commune : Validé à l'unanimité. Le site internet sera bientôt opérationnel. L'ensemble des élus félicite la Commission « Communication » pour le travail effectué.
- 2- Lac : proposition de mettre en place des toilettes sèches. Prendre contact avec les Conservatoire Naturel et l'association de pêche pour une participation financière.
- 3- Médiathèque : L'agent mis en disposition par la CDCACVI en congé maladie jusqu'en janvier 2022 et non remplacée (7h1/2 par semaine). Envisager de la remplacer par un étudiant ou un emploi dans le cadre du dispositif « Service Civique ».
- 4- Recyclerie d'Elne : Le ramassage de « encombrants » effectué actuellement par les employés communaux pourrait être pris en charge par la recyclerie. Celui des végétaux restant à charge de la Commune. Dossier à examiner
- 5- 14 juillet 2021 : Défilé avec apéritif républicain ? A voir par rapport à l'évolution de la crise sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h15.

Le MAIRE,

Les Membres du Conseil Municipal,

Christian NIFOSI